

DEC213281DR07

Décision modifiant la décision DEC211004DR07 du 1er Mars 2021, portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur **de l'unité** UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont), dont le directeur est M. Dominique PALLIN ;

Vu la décision DEC211004DR07 du 1er mars 2021 portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont);



DECIDE:

Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de la décision DEC211004DR07 du 1er Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PALLIN, délégation de signature est donnée à M. Pierre HENRARD, Professeur des universités, à M. Nicolas PILLET, Ingénieur de recherche et à M. Cyril GALPIER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Octobre 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI

